



TRIMEPHM

LA TABLE RÉGIONALE POUR L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI
DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA MONTÉRÉGIE

CONTINUUM DE SERVICES POUR L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES
PAR LES ORGANISATIONS MEMBRES DE LA TABLE RÉGIONALE POUR L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA MONTÉRÉGIE

2025-2026

MISE EN CONTEXTE

La Table régionale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées (TRIMEPH) adhère pleinement à la [Vision commune sur les parcours de vie des personnes handicapées](#) et à l'importance d'offrir un continuum de services favorisant l'intégration socioprofessionnelle et communautaire des personnes handicapées sans rupture et incohérence entre les services qu'elles reçoivent.

Chaque personne est unique, chaque parcours est singulier.

Il n'existe pas de trajectoire universelle : les parcours de vie sont multiples et évolutifs. Une personne peut redéfinir son projet de vie à différents moments, selon ses expériences et ses choix.

Pour illustrer concrètement ce continuum de services vers l'emploi ou vers des activités socioprofessionnelles et communautaires, voici le continuum de services offert aux personnes handicapées par les organisations membres de la TRIMEPH.

[Définition du terme Personne handicapée | Gouvernement du Québec](#)

« Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »



TRIMEPHM

LA TABLE RÉGIONALE POUR L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI
DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA MONTÉRÉGIE

MEMBRES DE LA TRIMEPH:

Centre de services scolaire Marie-Victorin
Centre de services scolaire des Patriotes
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-est
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-ouest
Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-sud de Montréal Inc.
Groupement des associations de personnes handicapées du Richelieu-Yamaska
SDEM SEMO Montérégie
SPHERE
Direction Générale de Services Québec des régions de l'Estrie et de la Montérégie

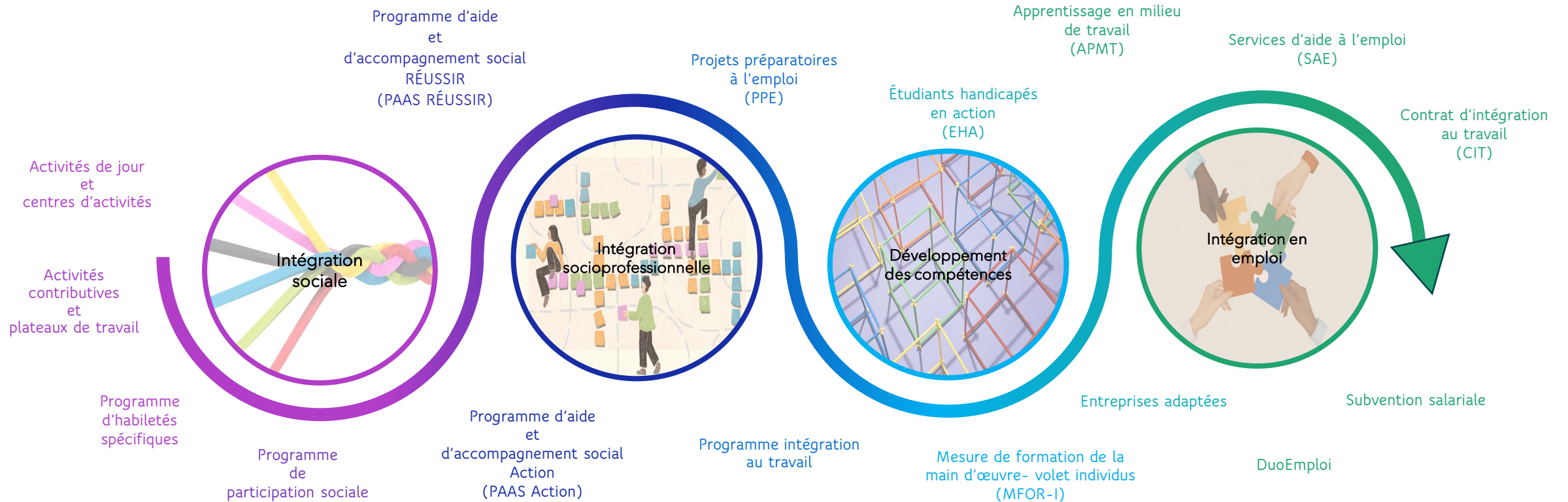
TABLE DES MATIÈRES

Continuum de services socioprofessionnels	p.5
SDEM SEMO Montérégie	p.6
SPHERE	p.7
Activités de jour	p.8
Centres d'activités	p.9
Activités contributives	p.10
Plateaux de travail	p.11
Programme de développement d'habiletés spécifiques	p.12
Programme de participation sociale	p.13
Programme Intégration au travail	p.14
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	p.15



TRIMEPHM

LA TABLE RÉGIONALE POUR L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI
DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA MONTÉRÉGIE



Le SDEM SEMO est le partenaire du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale offrant des services spécialisés pour la clientèle des personnes handicapées et est la ressource spécialisée en employabilité qui pourra offrir ou diriger la clientèle vers le service adapté à sa situation.

Ces services sont:

- Services d'aide à l'emploi (SAE)
- Projets de préparation à l'emploi (PPE)
- Mesure de formation adaptée (MFOR)
- Contrat d'intégration au travail (CIT)
- Programme de subventions aux entreprises adaptées (PSEA)
- L'apprentissage pratique en milieu de travail (APMT)
- Étudiants handicapés en action (EHA)
- [Duo Emploi](#)

Pour être admissible aux services, la personne doit minimalement :

- Être âgée de 16 ans et plus
- Être reconnue ou se reconnaître en tant que personne handicapée
- Être en mesure d'intégrer un emploi
- Avoir la motivation de s'intégrer sur le marché du travail et être acteur de ses démarches
- Avoir une stabilité sur le plan résidentiel
- Avoir une stabilité au niveau de la médication (si applicable)
- Avoir des connaissances de base au niveau des habitudes de travail: attitude, comportement, horaire de travail
- Être disponible au moment de l'inscription

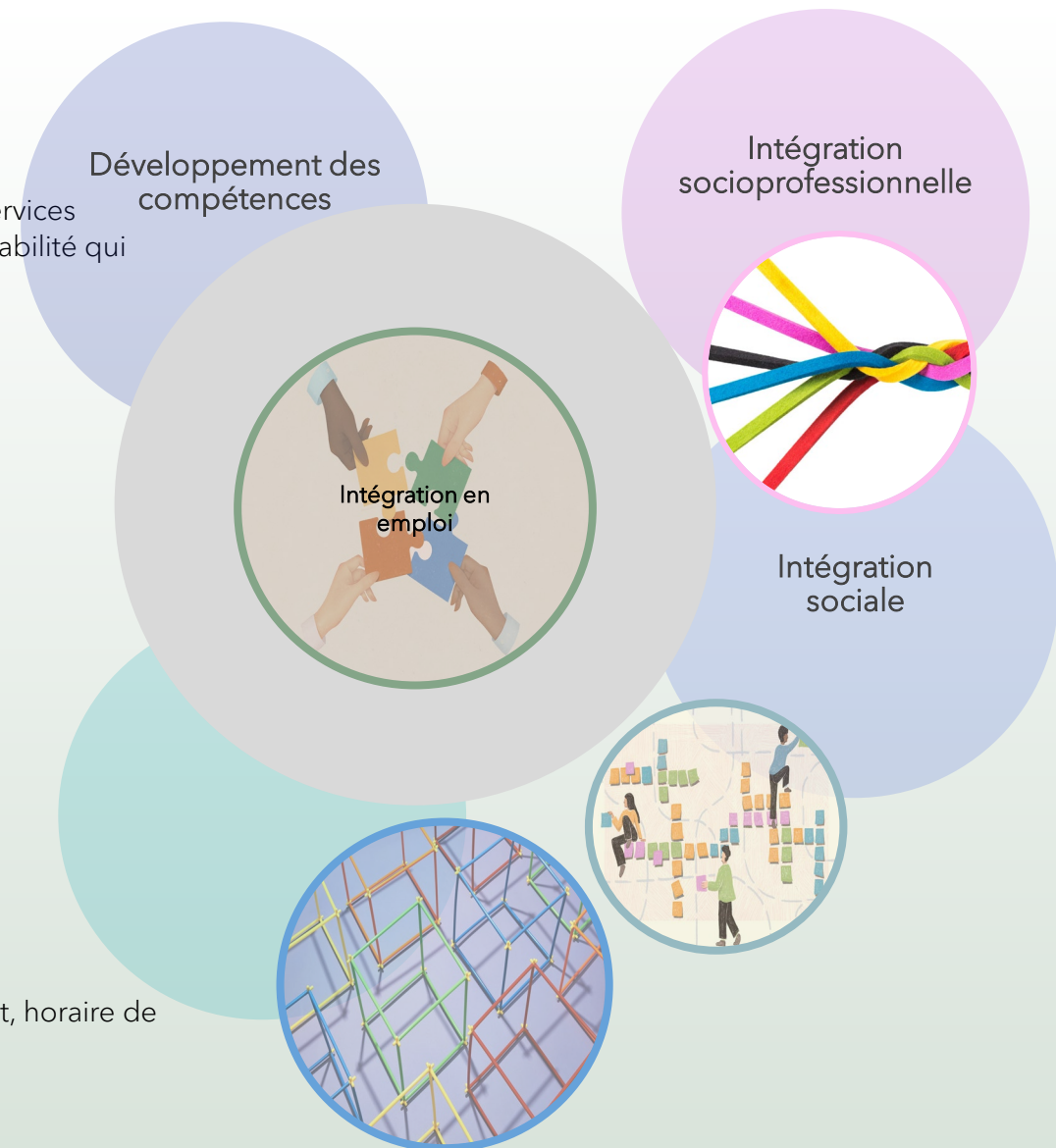
Modalités d'accès :

Sur rendez-vous seulement

1 800 646-6096

sdem-semo.org

Huit points de services en Montérégie



SPHERE réunit une équipe de professionnels engagés qui a l'expertise nécessaire pour coordonner et accompagner le développement et la mise en œuvre de projets en complémentarité avec ses partenaires et tout autre acteur concerné afin de faciliter l'intégration en emploi des personnes vivant une situation de handicap.

Les éléments qui peuvent être soutenus :

- Gestion financière et logistique de projets d'intégration en emploi
- Développement de projets novateurs et d'outils favorisant l'émergence de nouveaux modèles d'intégration en emploi
- Salaire et charges
- Accompagnement à l'interne
- Équipements
- Transport
- Honoraires professionnels
- Immobilisations
- Autres (ex.: bottes de sécurité, frais de formation, etc.)

Mesures SPHERE:

- Apprentissage en milieu de travail ([APMT](#))
- Étudiants handicapés en action ([EHA](#))

Pour être admissible à une mesure, la personne doit minimalement :

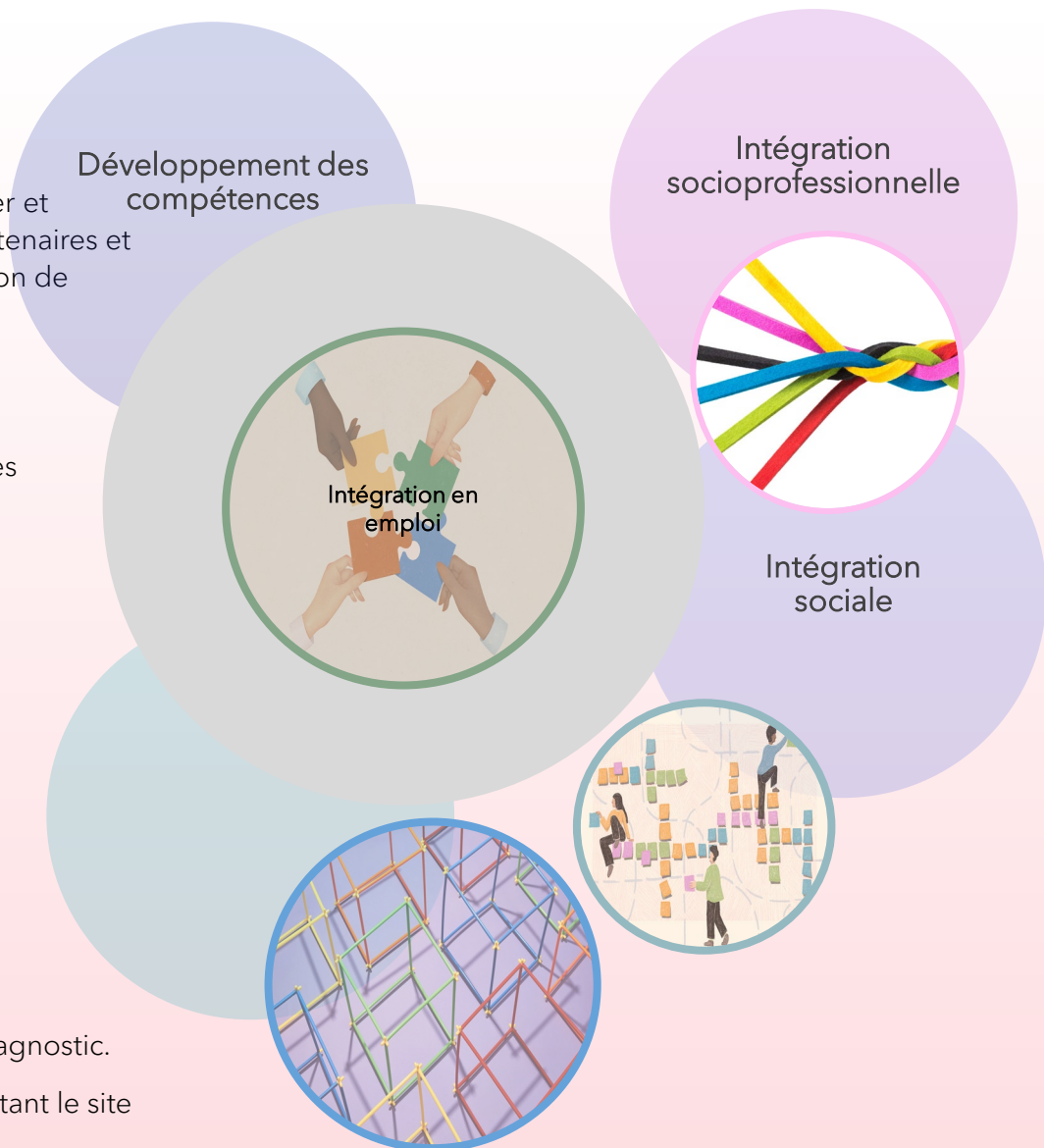
- S'autodéclarer comme ayant des limitations en lien avec son état de santé, et ce, avec ou sans diagnostic.

Contactez SPHERE pour connaître les modalités d'accès aux différentes mesures de soutien en visitant le site web ou en contactant l'agent de projets de votre région pour plus de détails.

Modalités d'accès :

Courriel : sphere@sphere-qc.ca

Téléphone : 1 888 455-4334



ACTIVITÉS DE JOUR

Organismes communautaires

Les services d'activités de jour offrent un ensemble varié d'occupations stimulantes et d'activités valorisantes. Dans le but de poursuivre un ou plusieurs objectifs de développement et/ou de reprise des habitudes de vie ou de soutien et d'accompagnement.

Le service propose de:

- Développer ou maintenir les capacités
- Avoir des interactions sociales

Les interventions sont réalisées par et dans les organismes communautaires afin d'optimiser la participation sociale.

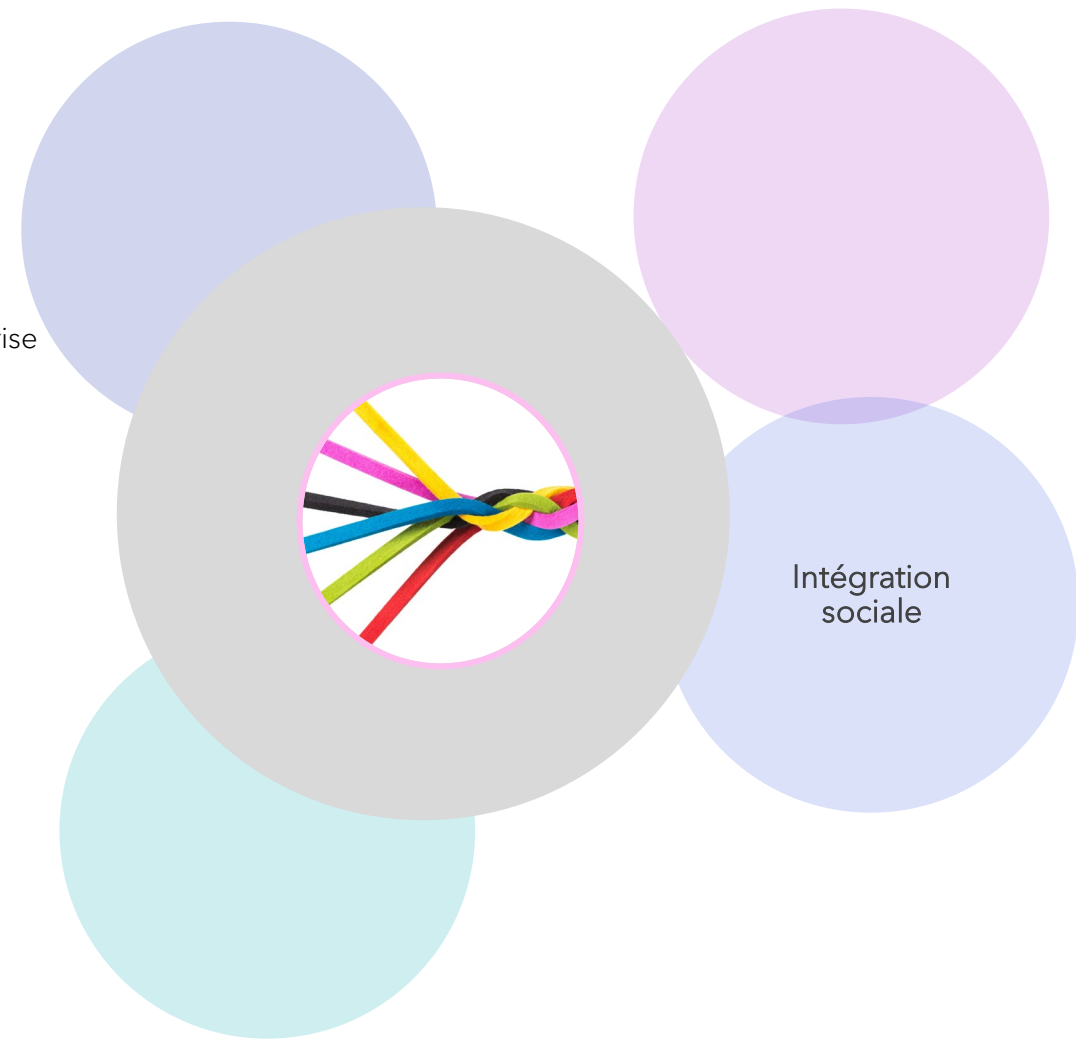
Pour être admissible à ce service, la personne doit minimalement :

- Être âgée habituellement de 21 ans et plus
- Avoir terminé sa scolarisation
- Ne pas désirer entreprendre une démarche vers l'emploi
- Vivre avec une situation de handicap qui limite considérablement la possibilité d'intégrer un emploi

Modalités d'accès :

Accès direct via les organismes communautaires qui offrent ce service.

Les listes des membres du [GAPHRY](#) et du [GAPHRSM](#), qui sont des regroupements d'associations de personnes handicapées en Montérégie, constituent des sources utiles pour trouver une ressource communautaire.



CENTRES D'ACTIVITÉS

Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)

Les centres d'activités sont des milieux adaptés aux besoins de la personne et où la participation sociale est maximisée. Les activités sont regroupées sous plusieurs catégories, telles que la communication, les activités physiques, la motricité fine, la motricité globale et la stimulation sensorielle.

Le service propose de :

- Favoriser l'éveil de la personne à son environnement
- Découvrir, expérimenter et explorer différents moyens d'expression
- Maintenir des acquis
- Répondre à un objectif nommé au plan d'intervention
- Réduire la situation de handicap de la personne pour permettre son intégration et sa participation sociale optimale en vue d'intégrer une activité de jour en milieu communautaire

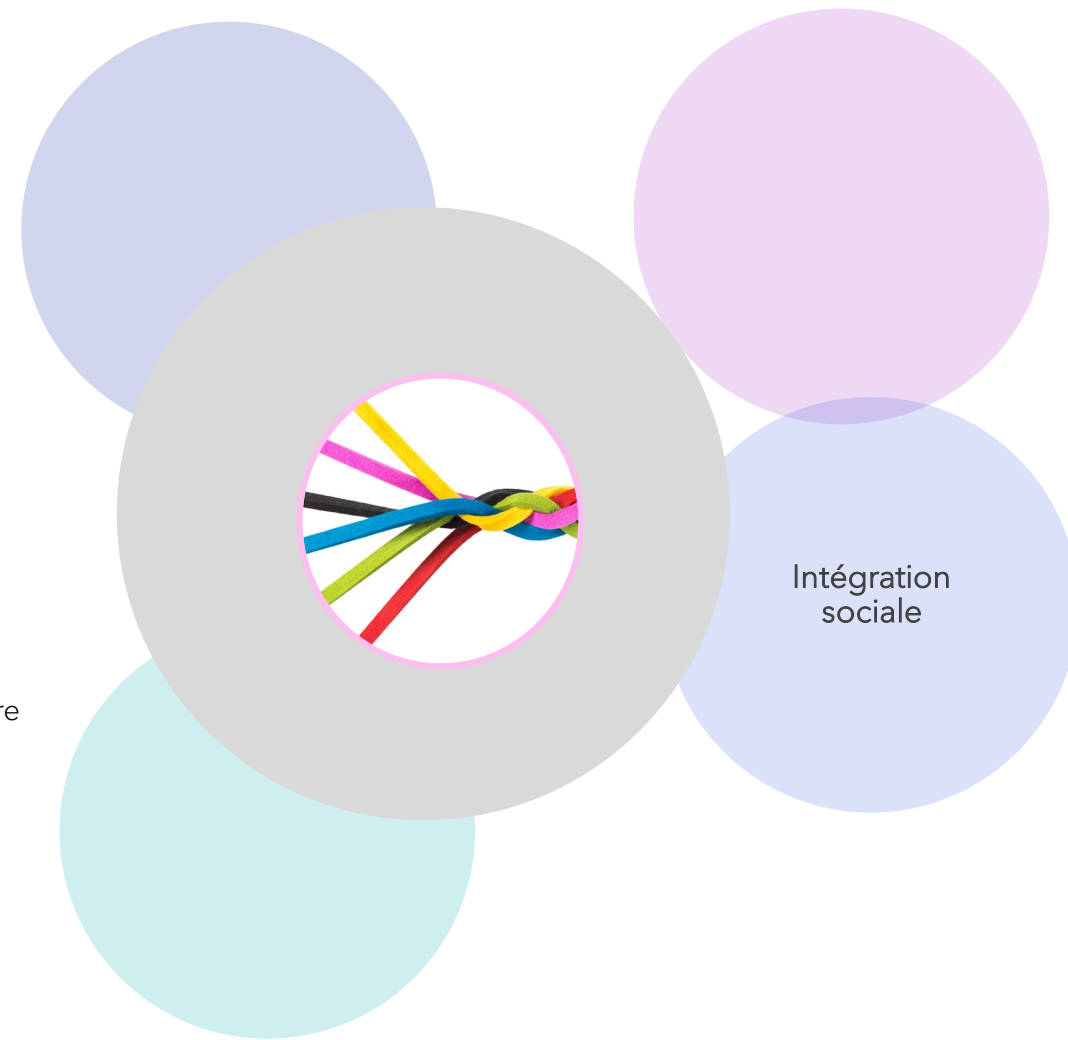
Pour être admissible à ce service, la personne doit minimalement :

- Être âgée de 18 ans et plus
- Avoir une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme avec ou sans déficience physique
- Avoir des besoins complexes qui ne peuvent être répondus dans les services communautaires

Modalités d'accès :

Si la personne reçoit déjà des services d'un CISSS de la Montérégie, elle est invitée à en discuter avec son intervenant.

Si la personne ne reçoit pas de service actuellement, elle doit communiquer avec le [CLSC](#) de sa région.



ACTIVITÉS CONTRIBUTIVES

Organismes communautaires

Les activités contributives peuvent prendre la forme de plateaux de travail, d'ateliers de travail et de services de soutien à l'intégration dans une activité reconnue de bénévolat dans un organisme communautaire.

Le service propose de:

- Développer l'autonomie ou maintenir les capacités
- Développer des habiletés liées au travail
- Avoir des interactions sociales
- Participer à une activité valorisée socialement et se sentir utile par le travail

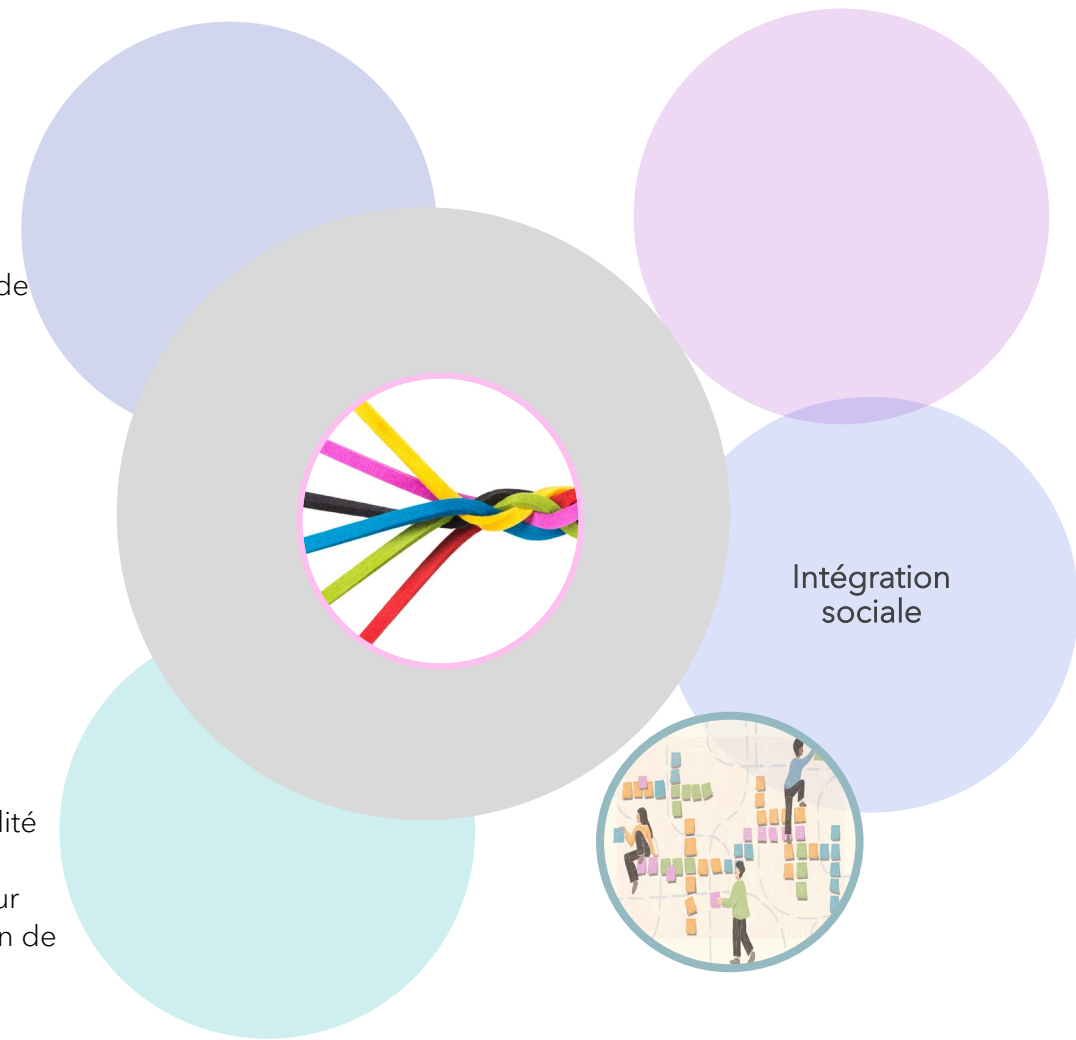
Pour être admissible à ce service, la personne doit minimalement :

- Être âgée habituellement de 21 ans et plus
- Avoir terminé sa scolarisation
- Ne pas avoir la capacité d'entreprendre une démarche vers l'emploi ou avoir terminé une démarche de développement de l'employabilité et ne pas atteindre un niveau d'employabilité suffisant pour permettre une intégration dans un emploi régulier ou adapté
- Ou ne pas avoir d'intérêt à entreprendre une démarche d'intégration en emploi et avoir pour projet personnel de participer à une activité contributive et de se sentir utile par la réalisation de tâches de travail

Modalités d'accès :

Accès direct via les organismes communautaires qui offrent ce service.

Les listes des membres du [GAPHRY](#) et du [GAPHRSM](#), qui sont des regroupements d'associations de personnes handicapées en Montérégie, constituent des sources utiles pour trouver une ressource communautaire.



PLATEAUX DE TRAVAIL

Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)

Les plateaux de travail proposent différentes modalités d'apprentissage pour répondre à un besoin de développement de l'employabilité ou pour permettre à la personne de participer à une activité contributive par le travail, se sentir utile et ainsi favoriser sa participation sociale et son estime de soi.

Le service propose de :

- Acquérir ou maintenir des habiletés de travail
- Réduire la situation de handicap de la personne en contexte d'intégration au travail
- Obtenir du soutien par la mise en place de stratégies d'apprentissage pour le développement de compétences, d'attitudes et d'habiletés de travail
- Avoir des contacts sociaux dans un contexte de travail
- Participer à une activité valorisée socialement et se sentir utile par le travail

Des plateaux de travail sont présents au sein d'organisations publiques, communautaires ou d'entreprises privées.

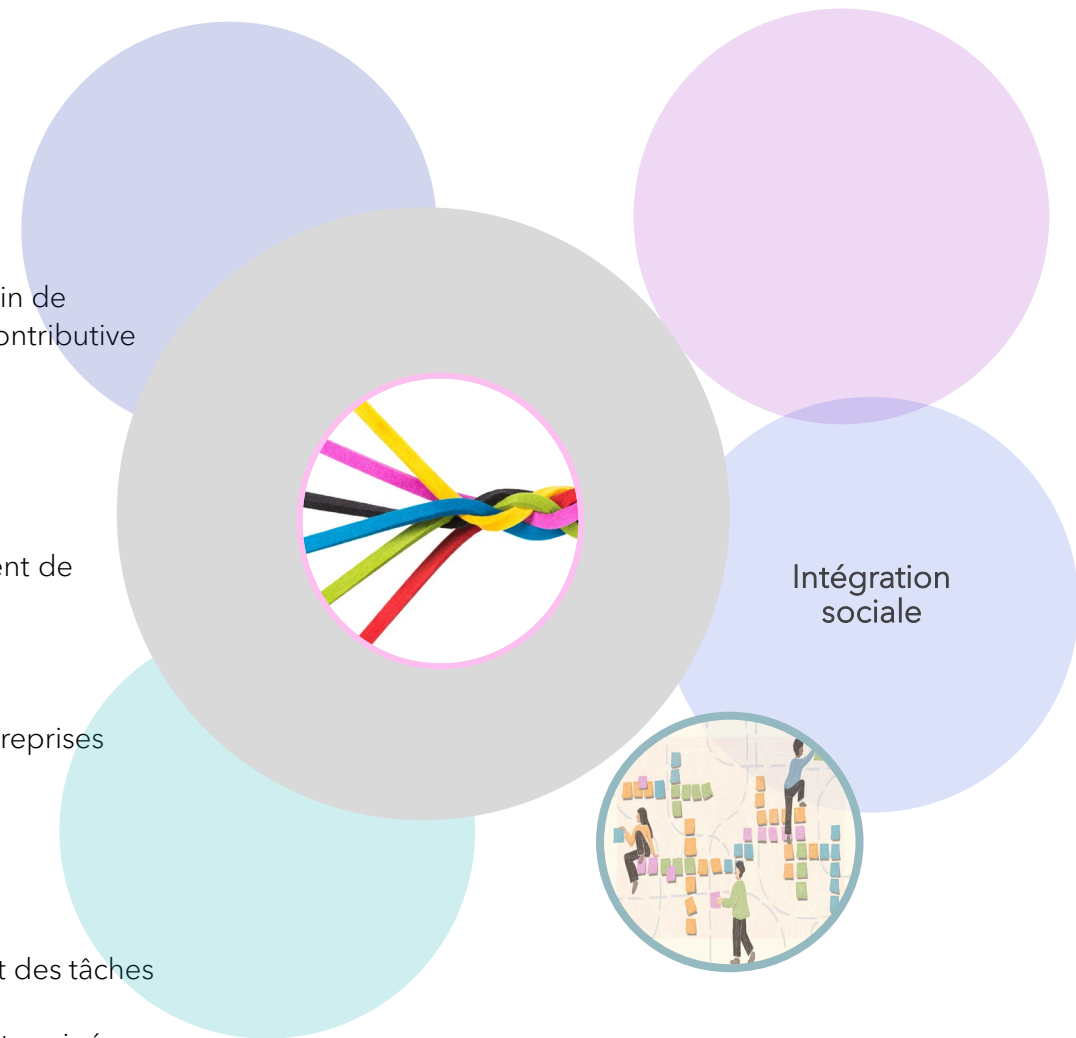
Pour être admissible à ce service, la personne doit minimalement :

- Être âgée de 18 ans et plus
- Avoir une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme
- Avoir la motivation personnelle d'occuper un emploi ou une activité contributive en réalisant des tâches de travail
- Ne pas avoir la capacité immédiate pour entreprendre une démarche vers l'emploi ou avoir terminé une démarche de développement de l'employabilité, mais ne pas atteindre le niveau d'employabilité permettant une intégration en emploi régulier ou adapté
- Nécessiter un niveau d'encadrement ne permettant pas une intégration dans un milieu autonome

Modalités d'accès :

Si la personne reçoit déjà des services d'un CISSS de la Montérégie, elle est invitée à en discuter avec son intervenant.

Si la personne ne reçoit pas de service actuellement, elle doit communiquer avec le [CLSC](#) de sa région.



PROGRAMME DÉVELOPPEMENT D'HABILETÉS SPÉCIFIQUES

Centres de services scolaire

Le programme Développement d'habiletés spécifiques (DHS) s'adresse à une clientèle adulte (idéalement après les programmes adaptés au secteur jeune) vivant avec des diagnostics de déficiences cognitives qui impactent de façon permanente le développement de l'autonomie. La durée du programme est variable, selon la progression.

Le service propose de :

- Maintenir des compétences acquises
- Développer l'autonomie de base
- Favoriser les contacts sociaux
- Participer à des activités variées

Pour être admissible à ce service, la personne doit minimalement :

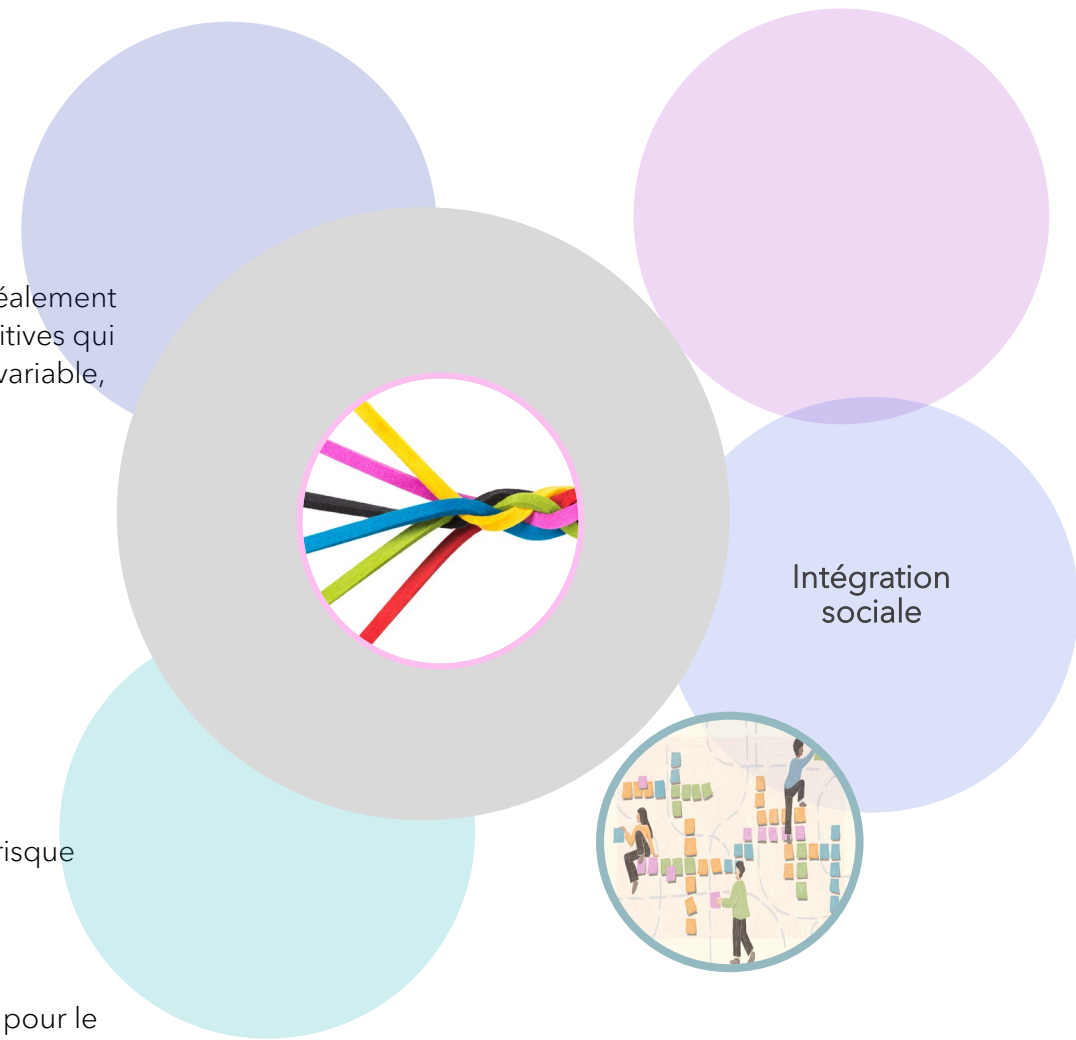
- Être âgée idéalement de 21 ans et plus
- Posséder une capacité minimale de rétention d'apprentissage
- Être autonome au plan de l'hygiène personnelle, de la mobilité et ne doit pas présenter un risque pour soi ou pour les autres

Modalités d'accès :

Communiquer directement avec le Centre d'éducation des adultes du secteur de la personne ou pour le trouver, contacter son [Centre de services scolaire](#).

Étapes:

1. Rencontre d'information et visite
2. Entrevue d'accueil avec équipe éducative
3. Intégration au groupe



PROGRAMME DE PARTICIPATION SOCIALE

Centres de services scolaire

Le [Programme de Participation sociale](#) (PPS) s'inscrit dans l'offre du service d'enseignement Intégration sociale de la formation générale des adultes. Il est offert à une clientèle qui présente ou non des limitations sur le plan psychique, intellectuel, social ou physique limitant la participation citoyenne active. Le programme vise à amener l'adulte à développer des compétences afin de lui permettre de mener à bien un projet de participation sociale. La durée du programme est variable, selon la progression.

Le service propose de :

- Atteindre un niveau d'autonomie
- Développer de nouvelles compétences
- S'exercer dans les rôles sociaux
- S'intégrer à la vie sociale par l'entremise de son projet de participation sociale

Pour être admissible à ce service, la personne doit minimalement :

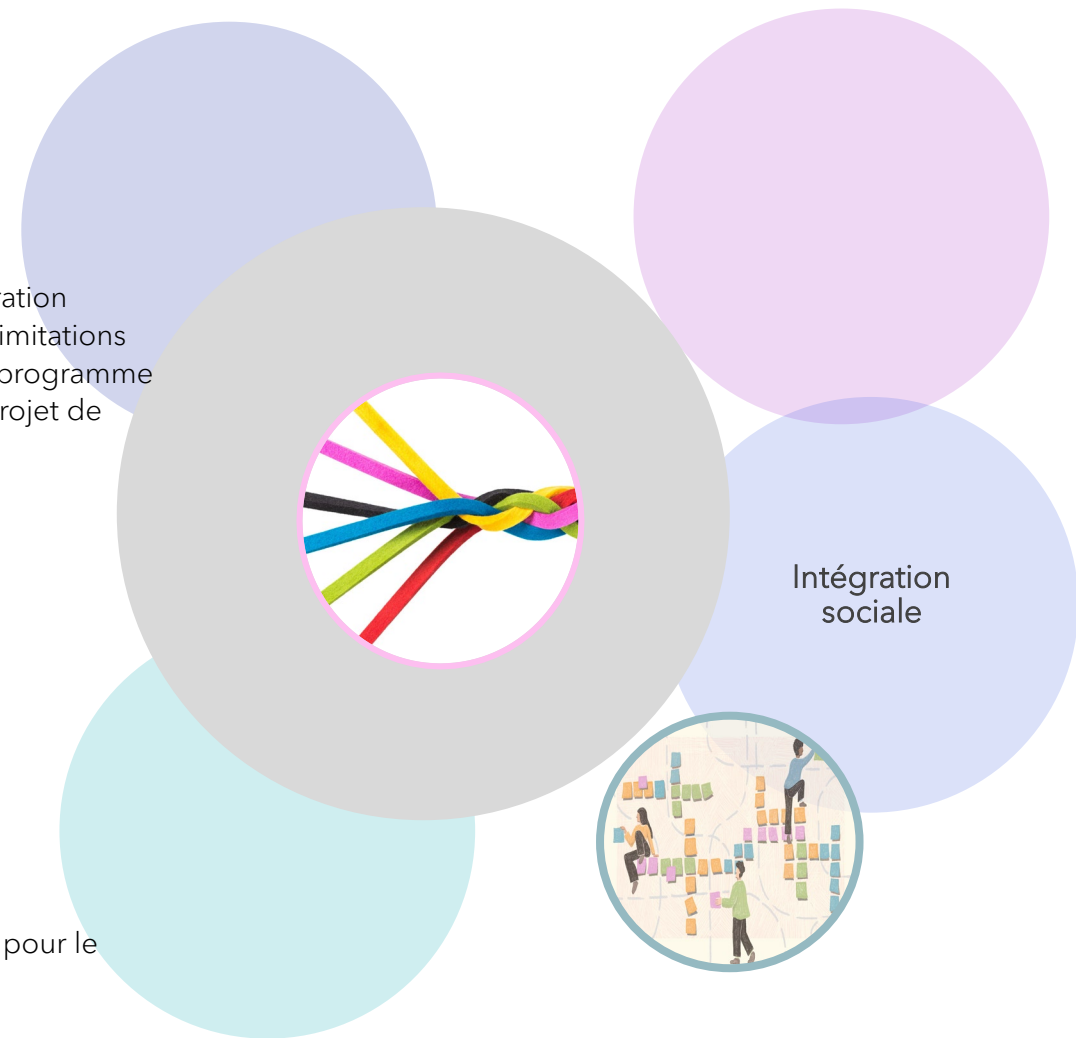
- Être âgée de 16 ans au 30 juin

Modalités d'accès :

Communiquer directement avec le Centre d'éducation des adultes du secteur de la personne ou pour le trouver, contacter son [Centre de services scolaire](#).

Étapes:

1. Rencontre d'information et visite
2. Entrevue d'accueil avec équipe éducative
3. Intégration au groupe



PROGRAMME INTÉGRATION AU TRAVAIL

Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)

[Vidéo du programme d'intégration au travail](#)

Le programme vise l'intégration de la personne dans un milieu de travail, rémunéré ou bénévole, en accord avec ses besoins, ses intérêts, ses forces et ses capacités.

Le programme vise la progression de la personne éloignée du marché du travail vers une plus grande autonomie socioprofessionnelle.

Le programme vise à :

- Développer des habiletés, des attitudes ou des comportements favorables dans un contexte socioprofessionnel
- Apprendre à réaliser certaines tâches en contexte d'apprentissage
- Développer l'autonomie
- Mieux connaître et faire un meilleur usage des ressources du milieu

Les activités sont réalisées dans des organismes sans but lucratif.

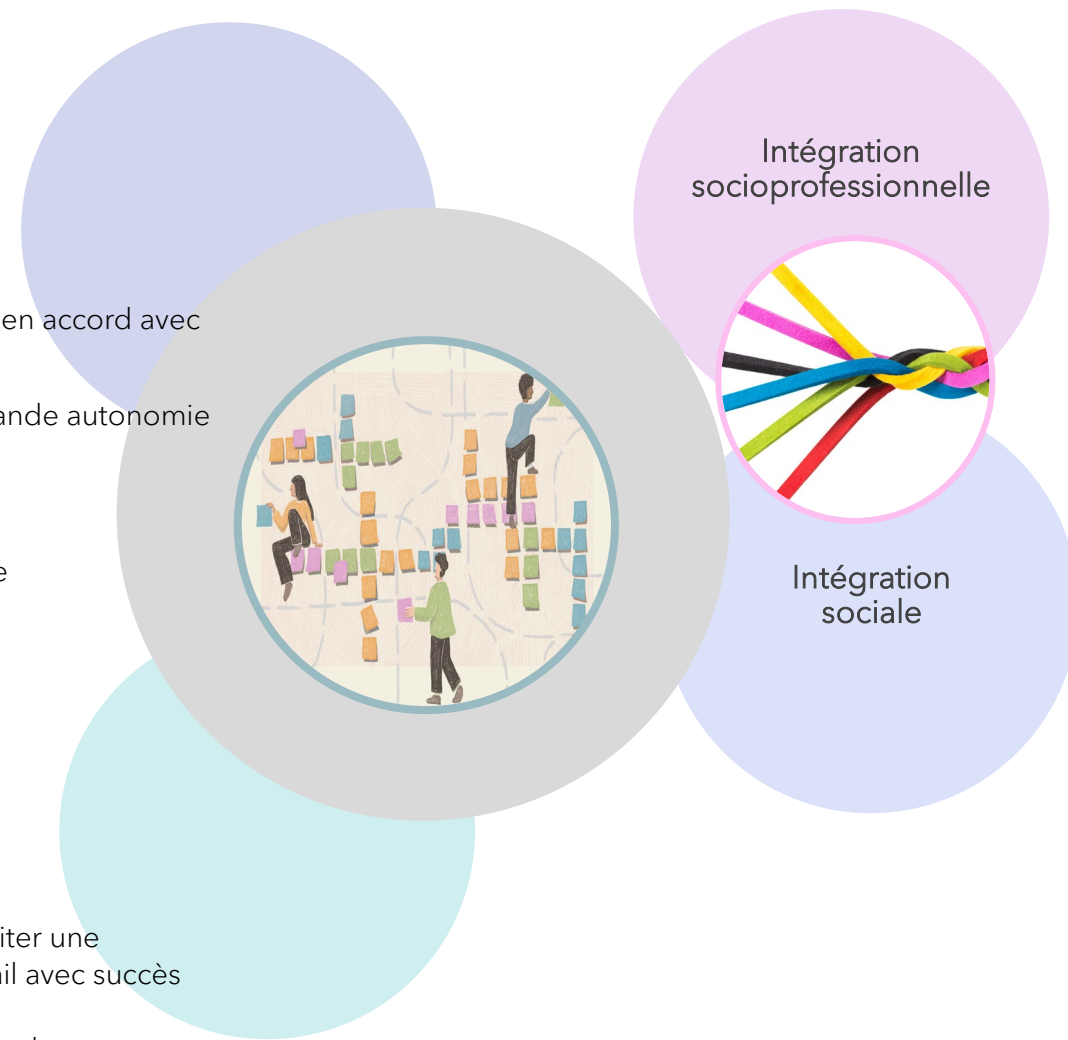
Pour être admissible à ce service, la personne doit minimalement :

- Être âgée de 16 ans et plus
- Avoir une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et nécessiter une expertise spécialisée et une intensité d'aide afin de rechercher, intégrer et maintenir un travail avec succès (compte tenu de la complexité des besoins associés au TSA ou à la DI)
- Manifester une motivation personnelle et un intérêt, à occuper un travail, rémunéré ou bénévole
- Disposer d'un moyen de communication fonctionnel avec l'entourage
- Démontrer certaines aptitudes pour assumer les responsabilités liées à un travail
- Répondre de façon autonome à ses besoins essentiels pendant ses heures de travail

Modalité d'accès :

Si la personne reçoit déjà des services d'un CISSS de la Montérégie, elle est invitée à en discuter avec son intervenant.

Si la personne ne reçoit pas de service actuellement, elle doit communiquer avec le [CLSC](#) de sa région.



MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Pour en connaître davantage sur les programmes de soutien et d'intégration pour les personnes handicapées, consultez la page dédiée pour les personnes handicapées sur Quebec.ca.

2 OPTIONS POUR OBTENIR DE L'AIDE POUR INTÉGRER UN EMPLOI:

- **PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LE [SDEM SEMO](#)**, organisme spécialisé en employabilité mandaté en Montérégie pour la clientèle des personnes handicapées
- **RENCONTRER UN AGENT D'AIDE À L'EMPLOI DE SERVICES QUÉBEC**

Différentes mesures et services existent pour aider les personnes dans leur intégration sociale, socioprofessionnelle et dans le développement de leurs compétences:

INTÉGRATION SOCIALE

- Programme d'aide et d'accompagnement social Action [PAAS ACTION](#)

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

- Services d'aide à l'emploi et projets [SAE](#)
- Mesure Projets de préparation à l'emploi [PPE](#)
- Contrat d'intégration au travail [CIT](#)
- Programme de subventions aux entreprises adaptées [PSEA](#)
- Programme [Subvention salariale](#)

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

- Mesure de formation de la main-d'œuvre - volet Individu [MFOR-I](#)
- Programme d'aide et d'accompagnement social Réussir [PAAS RÉUSSIR](#)

Modalités d'accès :

En personne dans un [bureau de Services Québec](#) (BSQ), par téléphone au 1 877 644-4545 ou [en ligne](#).

